



régularisation de situation par le pacs

Par **el mehdi**, le **02/02/2012** à **17:01**

je suis marocain pacsé avec une française et j'ai des preuve de vie commune d'un an et n'ayant pas de visa pour rentrer en France est ce que j'ai le droit de régulariser sans retour au Maroc?

Par **youris**, le **02/02/2012** à **17:31**

bjr,

Le Pacs, conclu avec un partenaire français ou titulaire d'un titre de séjour, est un élément d'appréciation des liens personnels en France pour l'obtention d'un titre de séjour. Il ne donne donc pas lieu de plein droit à la délivrance d'un titre de séjour pour le partenaire étranger.

cdt